

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

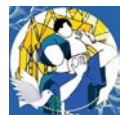
Hauts-de-France
268, boulevard Clémenceau
59700 Marcq-en-Barœul
03 20 82 79 67
hautsdefrance@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



VILLE DE BAILLEUL

Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
59270 Bailleul
03 28 50 34 93
patrimoine@ville-bailleul.fr
www.ville-bailleul.fr



PAROISSE NOTRE-DAME DU FIEF EN FLANDRES

1, rue Saint-Amand
59270 Bailleul
03 28 50 33 55
accueilndfief@gmail.com



LES AMIS DES ORGUES DE BAILLEUL

1, rue Saint-Amand
59270 Bailleul

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

l'orgue de l'église Saint-Vaast à Bailleul

Nord

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Flore Delplanque Ville de Bailleul - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez nous à sauver l'orgue V. Gonzalez de l'église Saint-Vaast !

◆◆ LE PROJET

L'orgue ayant bénéficié d'un premier relevage complet en 1991, présente aujourd'hui de nombreux points d'usure qu'il est nécessaire de corriger par un « petit » relevage, intervention d'ampleur mais sans dépose de tuyaux.

La municipalité, la Paroisse Notre-Dame du Fief en Flandres, les Amis des orgues de Bailleul et l'organiste titulaire ont la volonté commune de remettre en état l'instrument.

Objectifs du projet :

- rendre à l'orgue sa superbe par un relevage tout en préservant la facture d'origine
- réparer ou remplacer les pièces défectueuses, dépolir, régler et corriger l'harmonie

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Implantée depuis le XII^e siècle, l'église Saint-Vaast retrouve, après l'incendie de 1681, un nouvel orgue qui fait l'admiration des visiteurs.

Il s'effondre en 1918, à la fin de la Première Guerre mondiale, alors que la ville n'est plus qu'un immense champ de ruines.

Le maire Natalis Dumez désigne l'architecte L.-M. Cordonnier pour mener un chantier de reconstruction de style régionaliste néo-flamand de l'hôtel de ville et de l'église Saint-Vaast.

L'orgue est inauguré en 1933 par Louis Vierre, qui apprécie alors pleinement le jeu de cet "instrument permettant une infinie variété de colorations [...] dont la ville peut être fière".

◆◆ LA MOBILISATION

L'ambition est de remettre l'orgue à son niveau de fonctionnement et en exergue l'intérêt et la qualité sonore de cet instrument. Cela permettra ainsi de :

- l'intégrer de manière plus systématique dans le déroulement de la liturgie
- programmer chaque année des auditions, des concerts d'orgue seul ou accompagné d'un autre instrument ou d'un chœur
- participer à nouveau au Festival d'orgue en Flandre

Montant des travaux	16 010 € HT
Objectif de collecte	13 000 €
Début des travaux	Septembre 2025

Credit photos © Flore Delplanque - Ville de Bailleul et Rémi Braems

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'orgue de l'église Saint-Vaast à Bailleul

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions du service patrimoine de la ville de Bailleul si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103278

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Hauts-de-France, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - l'orgue de l'église Saint-Vaast à Bailleul

Le montant de mon don est de _____ €

Forme juridique : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

- ☐ j'autorise que la ville de Bailleul, en guise de remerciement, fasse apparaître mon nom sur tout support de communication
- ☐ je n'autorise pas que la ville de Bailleul, en guise de remerciement, fasse apparaître mon nom sur tout support de communication

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐

